





CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

Compte-rendu de réunion

Présents:

Moïse CARON (Maire) Anne-Marie CHOURAQUI (adjointe)

Yannick CAILLET Gérard VINAY

Marie-Jos LIGIER (1^{ère} adjointe) Laurent BESNARD

Claudine LECLERE

Henri VENTROUX (adjoint)

Daphné PERROT François MINEAU

Absents:

Jackie WITZ (adjoint) Pouvoir donné à Henri VENTROUX Liliane MARSAC Pouvoir donné à Moïse CARON Thierry HECTOR Pouvoir donné à Marie-Jos LIGIER

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h10. Elle a été levée à 23h10

Secrétaire de séance : Yannick CAILLET

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Point Finances et décision Modificative
- II. Délibérations
- **III. Point Animation**
- IV. Point Urbanisme
- V. Point Communication
- VI. Questions diverses

POINT FINANCES ET DÉCISION MODIFICATIVE

1.1 Etat des dépenses communales à fin juin

Monsieur le Maire donne la liste des dépenses réalisées à fin juin, en détaillant quelques comptes. L'avancement à mi année est conforme puisqu'il est de 46% et que la projection fin d'année est à 93%. Certains postes présentent une projection fin d'année supérieure à 100%. Toutefois, il est précisé en séance que cette projection est donnée à titre indicatif afin d'identifier les éventuels risque de dérive mais qu'elle ne prend pas en compte les prévisions de dépenses à venir. Aussi, il n'a pas été signalé en séance de dépenses à venir qui confirmerait les projections en dérive.

1.2 Décision modificative

Monsieur Le Maire présente au conseil la décision modificative consistant à ajouter en dépenses de fonctionnement (chapitre 042 - Article 6811 - Opération d'ordres de transfert entre sections) 1.409€ venant du chapitre 011 (article 615221) correspondant à :

- ⇒ 789€ de facturation de bus refusés par la trésorerie à La Chapelle Réanville à refacturer à La Chapelle Longueville (commune nouvelle regroupant depuis le 1^{ier} janvier 2017 les communes de Saint-Just, La Chapelle Réanville et Saint-Pierre-d'Autils),
- 720€ de facturation location salle polyvalente le 31/12/2016 à la société LB2 Location, refusés par la trésorerie car société liquidée à refacturer au nom propre de M. Loïc BUISSON.

Le vote se décompose comme suit :

Contre 0 Abstention 0	Pour 13	٦
-----------------------	---------	---

II. DÉLIBÉRATIONS

2.1 <u>Dossier Côte de la Chênaie</u>

Monsieur le Maire, Moïse CARON, demande à l'ensemble des conseillers si ils connaissent bien le dossier en question afin que chacun puisse voter. Tout le monde répond par l'affirmative.

Est donc soumis au vote du conseil municipal la décision de présenter la requête en appel auprès de la cour administrative d'appel de Douai consistant à demander l'annulation du jugement n°1401433 du 4 mai 2017 délivré par le Tribunal administratif de ROUEN.

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	n 1	Pour	12
		Mme Claudin	I FCI ÈRF		

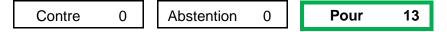
2.2 Dossier Gougeon

Ce dossier concerne la mise en demeure envoyée à la société Gougeon afin de procéder au paiement des sommes relatives

- ⇒ Au cout des travaux de remise en état portant sur les infiltrations d'eau sous le préau du groupe scolaire communal, soit 1.200€
- ⇒ Au remboursement des honoraires d'avocat engagés par la commune soit 2.700€

La mise en demeure et sa relance n'ayant fait l'objet d'aucune réponse de la part de la société Gougeon, Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal l'autorisation d'ester en justice en engageant une procédure devant le tribunal administratif.

Le vote se décompose comme suit :



2.3 Retrait et adhésion de communes à la SNA

Monsieur le Maire, Moïse CARON, expose le dossier.

Chaque commune, par l'intermédiaire d'un vote en conseil municipal, est souveraine pour enclencher une adhésion ou un retrait au sein de la Seine Normandie Agglomération (SNA). Aussi,

- ⇒ les communes de Fontaine-Sous-Jouy, Jouy-Sur-Eure et Château-sur-Epte ont pris la décision de se retirer de la SNA
- ⇒ et la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon d'adhérer à la SNA

Ces décisions ont été adoptées par le Conseil Communautaire de la SNA

Il appartient aux conseils municipaux des autres communes membres de la SNA de se prononcer sur ces retraits et adhésion par voie de délibérations dans un délai de 3 mois à compter du 03 juillet 2017 (date de réception du courrier de la SNA). A défaut d'avoir délibéré, l'avis de la commune sera réputé défavorable concernant la demande de retrait et favorable concernant la demande d'adhésion.

Est soumis à délibération du conseil municipal la demande portant retrait de la SNA des communes de Fontaine-Sous-Jouy, Jouy-Sur-Eure et Château-sur-Epte.

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
Contre	U	Abstention	U	Pour	13



Est soumis à délibération du conseil municipal la demande portant adhésion à la SNA de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Le vote se décompose comme suit :

Contre 0 Abstention 0 Pour 13

2.4 <u>Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité</u>

Monsieur le Maire, Moïse CARON, expose les faits relatifs à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et la volonté de participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légaliTé dEmatérialiSé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

Moïse CARON annonce que plusieurs opérateurs seront consultés et mis en concurrence afin de choisir le plus intéressant pour la commune.

Est donc soumis à délibération du conseil municipal, donnant autorisation à Monsieur le Maire de

- ⇒ Signer la convention avec le représentant de l'Etat.
- ⇒ Acquérir un certificat de signature électronique
- ⇒ Signer les différents documents, avec l'opérateur de télétransmission qui sera retenu et nécessaire à la télétransmission.

Le vote se décompose comme suit :

Contre 0 Abstention 0 Pour 13

III. POINT ANIMATION

Madame Daphné PERROT revient sur la fête communale organisée le 1^{ier} juillet. Le ressenti est globalement positif et les principaux points marquants sont :

- ⇒ nombreux enfants présents l'après-midi sur les jeux (principalement les structures gonflables)
- ⇒ Peu d'activité sur le stand de radio amateur
- ⇒ Beaucoup d'enfants présents
- ⇒ Bonne affluence le soir pour le pique-nique et la procession

Les points d'amélioration qui ressortent sont :

- ⇒ Revenir à un format du type de celui de 2016 : organisation de challenges (cela suppose que nous ayons des bénévoles), défilé de voitures (le matin) avec possibilité de pique-nique le midi. Bloquer la salle des fêtes afin d'avoir un point de repli le soir en cas de mauvais temps.
- Définir une date fixe de la fête du village (1^{ier} ou 2^{ième} samedi du mois de juillet : dépendra de la décision de faire ou non un défilé de belles voitures)

Les prochaines animations :

- ✓ Course de vélo (Frélicot) : 10 septembre. Il serait envisagé, à cette occasion, de faire venir les camions à pizza et à charcuterie.
- ✓ Repas des seniors : 08 octobre



IV. POINT URBANISME

Madame Marie-Jos LIGIER présente l'état d'avancement du PLU. Le dossier est en cours de remise à jour, notamment le plan d'écoulement des eaux. Une commission PLU sera planifiée d'ici fin juillet.

L'objectif est de pouvoir soumettre l'approbation du PLU au vote du conseil municipal de septembre, voire d'octobre 2017.

Dossier Clairières de la Fortelle : nous sommes en attente du Compte Rendu du géomètre.

V. POINT COMMUNICATION

Monsieur Yannick CAILLET, présente au conseil municipal la proposition de créer un livret relatant l'histoire de la commune d'Houlbec-Cocherel. Les principaux points évoqués :

Planning de réalisation : environ 2 ans de travail

- phase1a (7 à 8 mois) de recherche historique en faisant des investigations auprès de tous les services administratifs, archéologiques et en consultant les archives départementales,
- phase1b (3 à 4 mois) : exploitation des archives de la commune (état civil, compte rendu de conseils, etc.) et rencontre des habitants pour combler des lacunes si nécessaire
- phase2 : Rédaction des textes (conception et travaux d'écriture qui donne un ton au récit). Utilisation de termes techniques mais suffisamment bien vulgarisés pour rester à la portée de tout un chacun. Relecture et proposition de maquette
- phase3 : Impression

Le Coût: le format livret (qui correspondrait le plus à une commune comme Houlbec-Cocherel) compte environ 32 pages et 30 à 40 photos ⇒ 20k€ les 1000 exemplaires. Ce coût prend en compte tout de travail de réalisation. Pour le retirage (coûts d'impression + droits d'auteur) prévoir ~4k€ pour 500 exemplaires Le mode de paiement sera échelonné dans le temps : si décision prise en 2017, une 1ère moitié serait versée en 2018 et l'autre en 2019.

Il n'est pas prévu de faire des encarts publicitaires dans le livret. Toutefois nous pouvons prévoir de mentionner un mécène qui aurait contribué au financement de l'ouvrage.

Si nous décidons d'engager quelque chose pour la commune d'Houlbec-Cocherel, cela donnera lieu à la signature d'une convention entre vous et la commune dans laquelle seront notamment précisés le calendrier de réalisation et les différents coûts. Nous devrons également définir l'axe de travail que nous souhaiterions suivre (histoire de la commune, patrimoine, etc.)

Objectifs d'un tel ouvrage :

- √ communiquer sur notre village
- ✓ transmettre et laisser une trace pour les générations futures
- ✓ construire une identité villageoise et collective en s'appuyant sur des pans de notre histoire
- ✓ cadeau offert à des personnes précises lors d'occasions particulières (inauguration avec VIP, nouvel arrivant dans la commune, etc.)
- ✓ pourrait être vendu à un prix symbolique pour alimenter la trésorerie d'une association (ex. : association des vieilles pierres d'Houlbec-Cocherel, etc.)

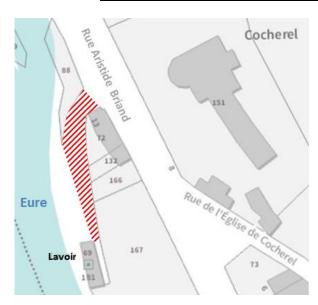
Une délibération devra être votée en conseil municipal, au plus tard en novembre, pour savoir si nous décidons d'engager un tel projet pour une réalisation avant la fin de la mandature.



6.1 Entrée au capital de la S.P.L

Monsieur le Maire, Moïse CARON informe le conseil municipal de l'adhésion de la commune d'Houlbec-Cocherel à la SPL pour un montant de 2000€ (droit d'entrée)

6.2 Rachat terrain par M. Léné à Cocherel



Le propriétaire des parcelles 72, 132 et 166 souhaite racheter le chemin conduisant au lavoir de Cocherel (cf. plan ci-contre en hachuré rouge).

Le conseil municipal s'est prononcé contre ce rachat car l'accès pompier ne serait alors plus assuré. De plus ce chemin n'est pas cadastré ce qui signifie qu'il fait partie du domaine public et ne peut être vendu sans faire l'objet d'un déclassement.

6.3 Relocation salle des mariages

Bref point d'étape présenté par Yannick CAILLET

Les demandes de devis sont en cours pour la réalisation des travaux consistant à réhabiliter l'ancienne cantine en salle des mariages.

Les principaux postes pour les travaux qui seraient réalisés par une entreprise sont :

- changement de la porte extérieure donnant sur l'arrière
- plafond et électricité de la salle et du hall

Les autres travaux (peinture, parquet, etc.) seraient, quant à eux, réalisés par les employés communaux.

6.4 Vidéo surveillance

Suite aux problèmes récurrents de détérioration de bien public, il est envisagé de réinvestir dans un système de vidéo surveillance plus performant. Ce projet se ferait en 2 phases :

- ⇒ 1ère phase : Amélioration du système actuel (investissement de l'ordre de 8k€)
- ⇒ 2^{nde} phase : Rajout de 2 à 3 caméras sur la place du village.

La réflexion se poursuit sur le sujet qui sera abordé pour délibération dans un prochain conseil municipal.

6.5 Grange de Mme Fromanger

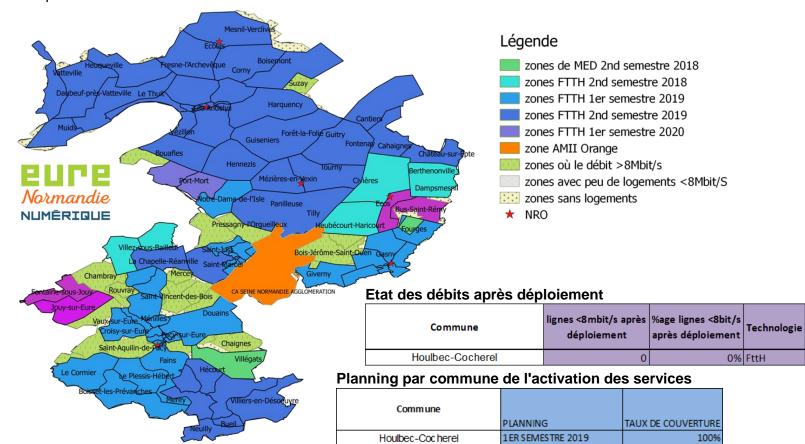
La Grange de Mme Fromanger étant un ERP (Etablissement Recevant du Public), les services de la sécurité sont amenés à émettre un avis. Il est également demandé à la mairie de donner son avis. Ne souhaitant pas se substituer aux organismes habilités à donner cet avis, il a été décidé en séance que la mairie suivrait l'avis formalisé par les services de sécurité sous condition que les points de réserves mentionnés soient levés.





6.6 Avancement numérique (THD)

Le déploiement du haut et du très haut débit sur Houlbec-Cocherel est prévu pour le 1^{ier} semestre 2019 et pour un taux de couverture à 100%. EXTRAIT DE LA PRESENTATION :



6.7 Gestion de la salle des fêtes et demande de salles

Brigitte MOLLET est en charge du planning de réservation de la salle polyvalente.

A ce jour, la personne habilitée à répondre sur le fait de prêter la salle ou non est Liliane MARSAC.

Mme LE CREURER a porté à notre attention le souhait de poursuivre l'animation d'un atelier d'éveil corporel/éveil à la danse à destination des enfants. A ce titre elle demande la possibilité d'avoir accès à une salle (salle de danse par exemple). Le conseil municipal n'est pas opposé à ce type de projet et pourrait louer la salle de danse à Mme LE CREURER le mercredi matin.

Compte tenu du fait que nous sommes repassé à une semaine de 4 jours (rythmes scolaires), il est précisé en séance que nous devons être à l'écoute et avoir une oreille très attentive pour tout projet piloté par des parents et à destination les enfants (disponibilité et location de salles, etc.).

6.8 Travaux école (fuite terrasse + nouvelles fuites)

Les travaux de réfection de la terrasse de l'agrandissement de l'école côté maternelle devraient débuter cette semaine.

Monsieur le Maire, Moïse CARON annonce en séance que nous risquons de connaître les mêmes problèmes d'infiltration d'eau (fuites) sur les extensions réalisées à l'école coté classes de primaire. Un RDV sera donc

MAIRIE d'HOULBEC - COCHEREL

27120

pris avec un expert pour faire une évaluation et « constater » d'éventuelles malfaçons. En fonction du résultat, il fort probable que nous soyons amenés à passer par la même voie de recours : le tribunal administratif.

6.9 Circulation

Laurent BESNARD présente l'état des réflexions portant sur l'amélioration de la circulation automobile sur plusieurs voies du village parmi lesquelles :

- Rue de Pacy
- Cote de la Chênaie
- Rue de St Vincent
- Place Frélicot
- Route de Gaillon
- Rue des Ecoles
- Rue du Clos d'Ivry
- Rue Aristide Briand
- Rue de La Cailleterie

Une prochaine réunion sera programmée avec les membres du groupe de travail et quelques personnes externes dont la directrice des routes du département, afin d'approfondir les différentes propositions.

6.10 Vente de boissons par le camion du vendredi soir

Les membres du conseil municipal considèrent que les camions (pizza et vente charcuterie et vins) du vendredi soir sont une bonne opportunité pour dynamiser le centre bourg et créer un moment convivial. Jusqu'à présent, les 2 camions se stationnaient sur la place, rue de la Chapelle.

Le 07 juillet dernier, les 2 camions se sont stationnés dans la cour de la mairie avec l'accord du maire et de membres du conseil municipal. A cette occasion, du vin a été vendu au verre en consommation sur place et de la musique a été mise pour rendre ce moment convivial.

Des retours nous ont été remontés quant au respect de loi (type de licence pour débit de boisson : catégorie et à emporter / à consommer sur place, droit de SACEM, respect du plan Vigipirate, formalisation de l'autorisation de la mairie par un arrêté, paiement d'un emplacement couvrant à minima la consommation d'électricité, etc.).

A l'issu des échanges, il a été convenu de suspendre l'installation des 2 camions dans la cour de la mairie en attendant de lever tous les points mentionnés ci-avant et de revenir à la situation antérieure en repositionnant le camion à pizza à son emplacement initial (sur la place, rue de La Chapelle) et en vérifiant tous les aspects règlementaires avant de repositionner le 2nd camion (vente charcuterie et vins).

La séance publique a été levée à 23h10.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu en septembre (la date sera communiquée ultérieurement).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (http://www.houlbec-cocherel.fr/) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.